



DÉCISION

N° : 2023-233

Exécutoire le : 22 DEC. 2023

Publiée / Notifiée le : 22 DEC. 2023

Visée le : 21 DEC. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°23054

Maitrise d'œuvre concernant la fourniture et mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix les Bains Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°23054, relatif à des prestations de maitrise d'œuvre pour la fourniture et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix les Bains, pour une durée d'exécution de 10 mois, non renouvelable.

Le montant provisoire forfaitaire du marché est de 55 000 € HT et un taux de 11%.

Le titulaire retenu pour ce marché est le groupement d'entreprise Madignier Architecte, Inddigo et Cogeci dont le mandataire Madignier Architecte est domiciliée 4, place Bir Hakeim 69003 Lyon.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le Préfet de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Le Mandataire du groupement : Madignier Architecte

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

21 DEC. 2023

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2023-233 : Marché 23054 - Maîtrise d'oeuvre concernant la fourniture et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac à Aix les Bains

Date de transmission de l'acte : 21/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2023

Numéro de l'acte : dec558 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231221-dec558-AI

Date de décision : 21/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA